



Relation consentie entre mineur et majeur

Par **kisa**, le **17/07/2013** à **19:26**

Bonjour, j'ai 23 ans et j'entretiens une relation avec une mineur de 16 ans, cependant, j'ai un peu peur des risques encourues.

Notre relation est juridiquement viable mais comment cela se passe-il si les parents ne la soutienne pas ? Peuvent -ils invoqué le "détournement de mieur" en étant de mauvaise foi ? Puis-je être convoqué en gendarmerie ? (j'habite encore chez mes parents donc une lettre de ce genre ça ne le fait pas trop)

Voilà, merci d'avance pour vos réponses.